

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juillet 2007

CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC - (n° 101)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 87

présenté par
M. Grall

ARTICLE 5

Dans la dernière phrase de l'alinéa 5 de cet article, substituer aux mots :

« le chef d'entreprise »,

les mots :

« l'employeur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohésion.